

Rôle et responsabilités du comptable tutélaire dans la gestion des MJPM

Public

Personnels comptables des services Protection juridique des majeurs

Pré-requis

Aucun

Durée

2 jours

Date et lieu -

18 et 19 juin 2025

Coût :

320 euros par participant

Modalités pédagogiques

Echanges entre participants
Réflexions en groupes sur des situations

Objectifs

- Présenter les spécificités de la comptabilité tutélaire
- Présenter le cadre législatif et réglementaire des mesures de protection juridique
- Sécuriser les opérations comptables
- Gérer un service de comptabilité tutélaire

Programme

Cadre juridique

- Mandats de protection judiciaires
- Modalités des actes de gestion financière

Les missions du comptable tutélaire :

- Inventaire et gestion du patrimoine financier
- Enregistrement & contrôle des opérations bancaires
- Gestion des factures & paiements
- La participation des majeurs protégés au financement de leur mesure
- Le reversement de l'aide sociale
- Le compte de gestion annuel